

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 JUIN 2025

Date de convocation du Comité Syndical : 10/06/2025

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Isabelle MASSEBEUF, Virginie BONNET-FERRAND (visio), Patricia PICARD (visio) représente Chloé DELEUZE-DALZON, Laurent UGHETTO, Matthieu SALEL, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Sandrine GENEST, Jean-Yves MEYER, Chloé DELEUZE-DALZON représentée par Patricia PICARD

N° 19

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GROTTTE
CHAUVET 2**

Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20250618-D2025_19-DE

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu La convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'espace de restitution de la grotte Chauvet – Pont d'Arc, en particulier son article 23.3

Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE

L'EURL Chauvet 2, titulaire de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'espace de restitution de la grotte Chauvet – Pont d'Arc à faire entrer en vigueur le règlement intérieur modifié tel qu'annexé à la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20250618-D2025_19-DE

Délibération n° 19 adoptée à l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

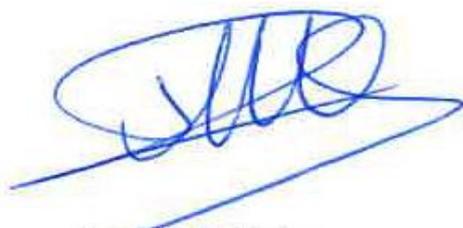
Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'IMASSEBEUF', written over a horizontal line.

Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20250618-02025_19-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com